



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Mata Utu, le 08/03/2021-19h00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Confinement général

à compter du mardi 9 mars 2021 à 5h00

Le Préfet a réuni ce jour les membres du COMIS pour une réunion exceptionnelle.

De manière unanime les autorités politiques, coutumières, religieuses de Wallis et Futuna ont approuvé la mise en place d'un confinement général de la population des deux îles pour une durée de 15 jours en complément des mesures d'interdiction et de restriction de déplacements et de rassemblements décidées dès samedi 6 mars au soir.

Ce confinement général commence mardi 9 mars 2021 à 5h00.

Ces dispositions strictes sont rendues nécessaires par la confirmation de 19 cas positifs à la covid-19 en 48h (Point établi à 13h00) depuis la mise en œuvre le 7 mars d'un dépistage étendu. Ce confinement vise à casser la chaîne de transmission du virus et à réduire sa vitesse de circulation.

Un arrêté préfectoral détermine les interdictions générales et leurs dérogations strictement limitées :

- aux impératifs professionnels ou de santé.

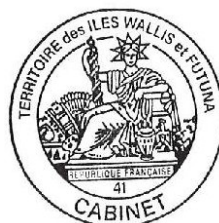
Dans ce cadre les déplacements sont possibles sur l'ensemble de l'île de Wallis et celle de Futuna.

- pour des motifs familiaux impérieux en direction des membres de famille âgés ou en situation de handicap, les déplacements sont possibles à l'intérieur du seul district de résidence pour Wallis.
- pour s'approvisionner en denrées alimentaires les déplacements sont possibles à l'intérieur du seul district de résidence pour Wallis.

Dans le cadre des dérogations possibles, une attestation pour motif professionnel et une attestation pour autres motifs sont téléchargeables sur le site internet de l'administration supérieure à l'adresse suivante : <https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/COVID-19> ou sur les réseaux sociaux du Préfet de Wallis et Futuna.

- Des attestations seront mises à la disposition de la population suivant des modalités en cours d'élaboration.
- Indépendamment des modèles proposés, les attestations peuvent être établies sur papier libre.

Il est demandé à la population de Wallis et Futuna de s'inscrire résolument dans le respect immédiat du confinement général afin d'enrayer de manière significative la propagation du virus de la covid-19 et de garantir aux habitants du Territoire la protection la plus efficace.



La Cheffe des services du
Cabinet du Préfet

Elizabeth BARKA-LAMOUR
Elizabeth BARKA-LAMOUR

Contact presse :
Elizabeth BARKA-LAMOUR - Cheffe des services du cabinet du Préfet
+00681.82.11.03



Préfet de Wallis-et-Futuna



@Prefet986



www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr